

Feuille d'Avis du district de Courtelary

Edition du 27 mars 2015

Nouvelle responsable des finances

Le Conseil municipal a nommé, dès le 1^e juin 2015, Mme Barbara Hertig de Sonvilier en qualité de nouvelle employée d'administration. Mme Hertig travaillera principalement au service de l'administration en tant que responsable des finances de la commune. L'exécutif souhaite d'ores et déjà la bienvenue à Mme Hertig et plein succès dans l'exercice de ses nouvelles fonctions.

Tournée verte

Le premier ramassage des déchets verts 2015 sera effectué le vendredi 27 mars.

Sont collectés : Les restes de fruits et de légumes crus, épluchures, tailles d'arbres et de haies, branches et arbustes (en fagots, dimensions max. 120 cm de long et 30 cm de diamètre, de 20 kg au plus), tontes de gazon et d'herbe, feuillage, paille, foin, déchets végétaux de jardin, marc de café (sans papier filtre), fleurs et plantes fanées ainsi que coquilles d'œufs.

Sont refusés : ordures ménagères, restes d'aliments cuits (huile, viandes, os ...) litières et excréments d'animaux, attaches, ficelles, sacs d'aspirateur, mégots de cigarettes, cendres de bois, copaux de tronçonnage, filtres divers, suie, rumex et chardon, déchets métalliques, conserves, boîtes, piles, débris de verre, matières plastiques, berlingots, sachets de thé, tubes, papier, débris de porcelaine et terre cuite.

Conditionnement : tous les déchets verts sont à conditionner dans des Vegebox de 140 ou 240 litres (conteneurs étanches). Les branches doivent être attachées en fagots. Les déchets en vrac ne seront pas pris en charge.

Brevet VTT

Le Conseil municipal a donné son autorisation au passage de l'épreuve Brevet VTT Franc - Montagnard, agendée au dimanche 21 juin 2015 qui est organisée par Le Noirmont VTT Club.

PAE Suze

Le Syndicat d'aménagement des eaux de la Suze fait savoir que le projet de PAE des eaux de la Suze sera mis de côté pendant quelques années. En effet, les coûts de réalisation des mesures de protection sont jugées démesurées par rapport à la protection qu'elles apportent et aux dégâts qu'elles pourraient éviter.

Le Conseil municipal

Villeret, le 23 mars 2015